

de chemin à parcourir dans ce domaine et que le degré d'intégration des personnes handicapées au sein du gouvernement fédéral est une source d'embarras aiguë, étant donné surtout les engagements dont nous faisons état dans la partie 2 du présent rapport. Des représentants du Comité consultatif sur l'emploi des personnes handicapées du Conseil du Trésor nous ont dressé un tableau d'ensemble très juste, mais déprimant, des processus à l'oeuvre au sein de l'administration fédérale, y compris le maintien de certaines méthodes de test, utilisées par la Commission de la fonction publique, qui excluent des personnes tout à fait capables mais dont les déficiences les empêchent de pouvoir subir ces tests. De façon plus générale, l'on nous dit que le gouvernement fédéral n'atteint même pas ses propres objectifs, aussi modestes soient-ils, en matière d'embauche de personnes atteintes de handicaps. Aucun des témoins que nous avons entendus, y compris parmi les fonctionnaires du ministère, n'a entrepris de défendre le dossier interne du gouvernement. Il est indéfendable. Son amélioration constitue clairement une priorité immédiate.